L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1ER MAI 1846.

PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance........$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière 1846, de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR GALVESTON—(Texas)—Le navire à vapeur ALABAMA, partira lundi, quatre du courant, à cinq heures P. M. positivement. Ce superbe paquebot est du port de 700 tonneaux, il est sous le commandement du capitaine Windle, et est actuellement prêt à recevoir son chargement. Pour fret ou passage à des prix très modérés, s'adresser à bord vis à vis la rue St Louis, ou à
MERLE, BEYLLE & Co.
79, Tchoupitoulas.

POUR VERMILLION.—Le steamer PANOLA, capt. Wood, maintenant devant la rue Conti [illegible] partira aujourd'hui vendredi [illegible] Il prendra du fret et des passagers pour Perry Bridge, Bayou Bœuf [illegible] sur le Bayou Black [illegible] Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le steamer NATHAN HALE, capitaine [illegible] partira pour St. Martin [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FOLLAIN & BELLOCQ.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas.—Le steamer BALLSVILLE [illegible]
DARBY & TREMOULET, 21 [illegible]

POUR BAYOU VERMILLION, ATTAKAPAS.—Le BELLE OF ILLINOIS [illegible]
GREEN & M[illegible]

POUR LES ATTAKAPAS.—Le steamer WAVERLY, capitaine [illegible] partira pour Saint Martinville [illegible] Franklin, Nouvelle-Ibérie [illegible]
DARBY & TREMOULET.
CHARLES DEBLANC.

Le capitaine J. M. SCOTT [illegible] BELLE CROLE [illegible] BAYOU SARA [illegible]

POUR LA BALIZE.—[illegible]
JAMES LAFOSSE.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.—Le steamer FAME [illegible]
BRAUD & LANDRY.

BUREAU DE REMORQUAGE [illegible]
ROBERT MURPHY.
No. 62, Vieille Levée.

POUR NEW-YORK.—Le navire MER[illegible] capt. Jordan, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON,
62, Camp.

POUR NEW-YORK.—Le paquebot INDIANA, capt. James S. Brintell, est maintenant en chargement, partira sous peu. Pour le peu de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. W. STANTON & Co,
Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot fin voilier AUBURN, capitaine Durfey, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face des bâtisses du Triangle ou à
J W STANTON & Co,
Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—La barque GENESSEE, capitaine Minott, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
J E WOODRUFF,
60 Camp.

POUR BOSTON.—Le navire paquebot MATTAKEESET, capitaine Wadsworth, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON.—La barque JUNO, capitaine Dicks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93, Commune.

POUR BOSTON.—Le navire NEW ENGLAND, capitaine Lowell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L H GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire trois mâts L'EDOUARD, fin voilier et classé A. No. 1, partira vers le 10 de mai. Pour fret de quelques centaines de balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine, No. 162, à bord, ou à
CHARLES KOCK.
No. 22, Bank Place.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier HANOVER, capitaine Drummond, partira sous peu. Pour le fret de 200 balles de coton, s'adresser à
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier NESTOR, capitaine Moses, partira très incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot TAGLIONI, capt Geo. L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord, ou à
JENKINS & TIGLER.
7, Royale.

POUR LE HAVRE.—Le navire ELIZABETH BRUCE, capitaine Day, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à
L. H GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES.—Le nav. BORNHOLM, capitaine Nason, partira aujourd'hui. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H GALE,
93 Commune.

POUR LONDRES.—Le navire EMMA WATTS, capt Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L H GALE,
93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier JUDAH TOURO, capitaine Nickerson, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à
L H GALE.

POUR LIVERPOOL.—Le brick fin voilier MANCHESTER, capitaine Tyler, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
L H GALE, 93 Commune.

Le navire AUBURN, capt N. P. Durfey, de New York, est maintenant en déchargement en face les bâtisses du Triangle, 2de municipalité. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et dépens.
J W STANTON & Co.,
Enc. Magasins et Lafayette.

☞ Le navire paquebot INDIANA, capitaine J G Bennett, de New-York, débarque son chargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J W STANTON & Co.

☞ M. E. Dermin, consignataire d'une caisse marchandise marquée A. G. Bragg, St. Louis, reçue par le navire JAS. CALDER, de Boston, est prié de se présenter à notre bureau, payer les frais et recevoir sa marchandise.
RICKER & PEARSON, 60 Camp.

DEPOT DES VERITABLES PRIMITIVES ALLUMETTES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 20, Nlle. Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

N. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, [illegible] Conti. No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir.

WILLIAM DAVIDSON & Co., [illegible] COMMISSIONNAIRES, No. [illegible] Canal, Nouvelle-Orléans.

EDWARD STURTEVANT & Co.—[illegible] MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, [illegible] huile de baleine, de sperma [illegible] Chandelles, Tires, Blanc de baleine, Peintures [illegible] &c. &c.—No. 22, rue de la Vieille Levée.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 1er. MAI 1846.

Le Président a refusé, on le sait, les comptes du service des fonds secrets dont la Chambre, sur la proposition de M. Ingersoll, avait demandé la communication. Ce refus fait tomber à plat l'accusation du représentant de la Pennsylvanie contre l'hon. DAN. WEBSTER. Quelques locofocos furieux qui accueillent toujours avec un empressement et une foi absolue les calomnies les plus grossières, lorsqu'elles sont dirigées contre un whig, prétendront peut-être que le sénateur du Massachusetts reste sous le coup de l'accusation de son ennemi; mais tous les hommes qui ont dans le cœur quelque sentiment d'honneur et de justice, reconnaîtront assurément que le message, par lequel le Président a transmis à la Chambre son refus, renferme implicitement la plus complète justification de l'ex-secrétaire d'Etat.

M. POLK déclare dans ce message que, malgré tout le désir qu'il a de se rendre à tous les vœux exprimés par la Chambre, le sentiment de ses devoirs ne lui permet pas de communiquer les comptes qu'on lui demande. En vertu de la 3e section d'un acte du mois de mai 1810; ces comptes doivent rester secrets: il suffit pour les régler sur les livres du trésor que le Président qui a jugé les dépenses secrètes nécessaires, donne un certificat qui en indique le montant; et ce certificat est considéré comme une pièce suffisante. Tout en refusant par d'excellentes raisons les comptes réclamés par la Chambre, le Président a soin d'indiquer que, durant la période stipulée par les résolutions, le montant des certificats fournis au trésor par son prédécesseur immédiat, M. TYLER, a été de *cinq mille quatre cent soixante piastres!* "Nos lois, dit-il, requièrent qu'on rende et qu'on règle publiquement au département du trésor tous les comptes des diverses dépenses du gouvernement. La seule exception qui existe, c'est, non pas que l'on cache au public le montant stipulé dans les certificats du Président, mais seulement qu'on ne divulgue pas les *items* qui composent ce montant. Jusque-là, et jusque-là seulement, s'étend la loi du secret." On ne pourrait passer par-dessus cette règle que dans le cas où cela importerait au salut de la République, dans le cas où un acte de mise en jugement serait lancé contre un haut fonctionnaire public; mais dans ce cas même, les comptes ne pourraient être communiqués qu'à un comité du corps législatif et devraient autant que possible ne pas être jetés sous les yeux du public en masse. En fin de compte, M. POLK regrette d'être obligé de refuser la communication, mais il la refuse.

"Les résolutions de la Chambre demandaient aussi une copie de toutes les communications échangées entre M. WEBSTER et MM. ADAMS et CUSHING, membres du comité des affaires étrangères, relativement au désir que le Président aurait eu de créer une mission spéciale en Angleterre." M. Polk répond à cette autre demande: "Je dois déclarer qu'aucune communication de ce genre n'a pu être trouvée dans les archives du département d'Etat."

Voilà donc en somme ce qui reste à M. INGERSOLL pour appuyer ses graves accusations: "il n'a pas été question de mission spéciale en Angleterre; et il a été dépensé $5460 de fonds secrets durant l'administration de M. TYLER." Remarquez que cette somme est représentée par des certificats signés du Président lui-même; mais n'importe! Supposons qu'elle ait été tout entière à la disposition du secrétaire d'Etat; c'est sur cette somme qu'il aura dilapidé; c'est sur cette somme qu'il se sera rendu coupable de concussion; c'est avec cette somme qu'il aura fait de la corruption; ce sont des fractions de cette somme qu'il aura détourné à son profit! $5460 pour tous ces crimes; il faut avouer que ce n'est pas cher; il faut être bien habile pour les commettre à si bon marché. En vérité quand, après les grandes phrases de M. C. J. INGERSOLL, on tombe sur ce chiffre de $5460; et qu'on songe en même temps que l'accusé est DANIEL WEBSTER, le grand orateur, l'homme dont la parole vaut de l'or, on se demande si la Pennsylvanie n'a pas envoyé à la Chambre des Représentans un échappé des petites maisons.

Le bill créant les cours de district de la Nouvelle-Orléans a été adopté par les deux Chambres et est signé par le gouverneur. Nous pensons qu'on ne tardera pas à voir paraître la nomination des juges et la proclamation ordonnant l'élection des greffiers.

A été nommé par le Gouverneur avec l'assentiment du Sénat, M. STEWART H. LEWIS, notaire pour la paroisse d'Orléans, en remplacement de M. WM. Y. LEWIS son père décédé.

On parlait hier encore, pour la troisième fois, d'une défaite éprouvée par le général Taylor. Il n'est pas besoin d'ajouter que c'est un bruit absurde.

NOUVELLES DE L'ARMÉE D'OCCUPATION.—Le capitaine Smith du brick *Apalachicola*, assure avoir quitté le camp à la Pointe Isabel, le 22 avril. Là, il avait appris du capitaine Thomas, quartier maître, que le corps du colonel Cross avait été découvert à environ 4 milles du camp en amont de la rivière, et d'après la nature de ses blessures il n'y a pas de doute qu'il n'ait été assassiné avec des lances ou des poignards. On assure aussi qu'un individu à Matamoros avait été montré connu pour avoir appartenu au colonel Cross. Le général Taylor avait formellement demandé l'extradition de l'individu qui passe pour être l'assassin.

La goëlette mexicaine *Juanita*, allant d'ici à Matamoros, fut amenée dans le Brazos, le 22 jusqu'à la levée du blocus.

NOUVELLE TRES-IMPORTANTE DE l'armée d'occupation—Probabilité d'un conflit entre la division du général Taylor et les troupes mexicaines.

Le capitaine Stark, de la goëlette *Cornelia*, arrivée ici hier soir, des Brasos de St. Yago, d'où elle est partie dans la soirée du 24, rapporte que trois heures avant son départ, un exprès du général Taylor est arrivé à la baie des Brasos, donnant la nouvelle que le général mexicain avait notifié au général Taylor que s'il n'évacuait pas son camp de la Pointe Isabel, sous le délai de trente-six heures, il ouvrirait son feu sur ses troupes. L'exprès a ajouté que 2000 hommes de troupes mexicaines avaient déjà traversé le Rio Grande, entre Barita et Matamoros, et étaient campés entre la Pointe Isabel et le camp du général Taylor.

Si cette nouvelle est vraie, nous pouvons nous attendre à chaque instant, à apprendre que les hostilités ont commencé entre nos troupes et celles du gouvernement Mexicain.

Le steamer *Alabama* nous a apporté des journaux deux jours plus récens, mais ils ne contiennent pas de nouvelles.

Chronique Locale.

Une charrète à pain a été arrêtée hier, rue Bourbon, et le conducteur condamné à $5 d'amende pour avoir fait courrir le cheval et avoir failli tuer un enfant.

Peter Marcino, a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé $210 à M. Crespo. Il sera ultérieurement examiné.

—Il paraît que le nouveau conseil prend à cœur les réparations à faire au pavage des rues de la municipalité. C'est une amélioration qu'on attendait depuis fort long-temps.

George English, accusé de vol, a été envoyé par le Recorder Génois, après examen, devant la Cour Criminelle.

M. LEFEBVRE est parvenu à dorer sur métal avec une grande perfection. Pour se faire une idée nette de son habileté il faut voir son travail. Il y a maintenant à la Bourse St-Louis une lampe dorée par lui qui peut servir d'échantillon. Les amateurs doivent aller l'examiner; cela en vaut la peine.

Joseph H. Smith a été arrêté hier matin à 5 heures, sous l'accusation d'avoir enlevé un boucaut de sucre sur la levée. Après examen, il a été envoyé devant la Cour Criminelle.

Arthur Twibell a été arrêté plus tard comme complice de Smith et a également été envoyé devant la Cour Criminelle.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

30 avril.

SENAT.—M. White, au nom du comité chargé d'examiner la pétition de Louis Lepage, vétéran, demandant une pension, rapporte favorablement.

M. Farmer présente un bill pour émanciper James H. Strong.

Des congés ayant été demandés pour MM. Nicholas et Hunter, M. Durant soutient que le Sénat n'a pas le droit de les accorder. Après une assez longue discussion à laquelle prennent part MM. Scott, Brashear et Durant, M. Scott se borne à prévenir le Sénat que des affaires de famille ont forcé M. Nicholas à s'absenter. M. Mayo en fait autant pour M. Hunter.

M. Kenner, au nom du comité du commerce, fait son rapport sur le bill relatif aux encanteurs; le rapport est favorable. Le rapporteur demande que le bill soit discuté prochainement. Renvoyé à l'impression et mis à l'ordre du jour de lundi en huit.

On met en discussion le bill tendant à protéger les citoyens de l'Etat contre les corporations étrangères ou des autres Etats, bill qui a été approuvé à l'unanimité par le comité judiciaire.

M. Adams combat le bill. M. Durant le défend, ainsi que M. Parham, lesquels établissent que le bill n'avait d'autre but que de mettre les citoyens de la Louisiane sur le même pied que les citoyens des autres Etats relativement à ces corporations. Voici d'ailleurs les motifs qui ont provoqué le bill. Dans l'Etat du Mississipi, lorsque les Banques ont fait faillite, la législature a ordonné la vente de leur actif, en déclarant que les débiteurs de billets ne seraient pas obligés de payer aux acheteurs plus que les acheteurs n'auraient payé eux-mêmes, et cela pour éviter que les Banques ne fissent des ventes simulées aux dépens de leurs débiteurs. Or, on ne veut pas que les débiteurs de ces banques, domiciliés en Louisiane, soient plus maltraités que ceux domiciliés en Mississipi.

[illegible] bill [illegible] divisant l'Etat en districts [illegible]

[illegible] du comité judiciaire [illegible]

division en 13 districts. Il faut avant tout, organiser le corps judiciaire.

La section est mise aux voix et repoussée: 10 oui, 14 non.

On prend ensuite le bill de la Chambre.

La première section de ce bill divise l'Etat en 16 districts.

M. Farmer propose d'effacer 16 pour y substituer 17. M. Mayo dit que ce nombre est ainsi fixé pour faire de Plaquemine et St. Bernard un district. M. Kenner et M. Durant soutiennent que faire un district de ces deux paroisses serait un gaspillage coupable; car on donnerait un traitement de $2,500 à un juge qui ne siégerait pas un mois pendant toute l'année.

M. Porter partage cette opinion. En divisant l'Etat comme on veut le faire, il y aura beaucoup de districts, autres que celui dont on parle, qui ne donnent jamais deux mois de travail par an. C'est une prodigalité coupable. Il a toujours été opposé aux traitemens élevés, et il est conséquent avec lui même. Il veut que les districts soient assez grands pour faire gagner aux juges leur traitement.

M. Maunsel White dit que Plaquemine et St. Bernard paient plus de taxes que les paroisses de Ouachita, Union, Jackson et Morehouse qui forment un district. Il demande justice et que les deux paroisses de Plaquemines et St. Bernard forment un district.

M. Taylor soutient la motion de seize districts—Cela est nécessaire, dans son opinion pour assurer une bonne et prompte administration de la justice.

M. Mayo et M. Couvillion se prononcent encore pour les petits districts. M. Couvillion fait particulièrement remarquer que la nouvelle Constitution attribuant aux nouveaux juges de districts une partie des fonctions des juges de paroisse il faut qu'ils puissent aller souvent dans chacune des paroisses du district.

M. Kenner réplique avec tant de force et d'esprit; il tourne si bien en ridicule les raisons des partisans des petits districts que le Sénat ne peut s'empêcher de rire aux dépens de ses adversaires.

Après une longue discussion continuée sur le même sujet, M. Brashear propose un sous-amendement portant que "l'Etat est divisé comme suit:" l'amendement est mis aux voix et rejeté: 9 oui, 16 non.

L'amendement Farmer divisant l'Etat en dix-sept districts est ensuite mis aux voix et adopté: 15 oui, 10 non.

Le principe étant adopté, le reste du bill a passé sans opposition sérieuse. Voici le détail des districts:

Premier district—La paroisse d'Orléans.
2e. district—Les paroisses de Plaquemines et St-Bernard.
3e. district—Les paroisses Jefferson, St. Charles et St. Jean-Baptiste.
4e. district—Les paroisses St. Jacques, Ascension et Iberville.
5e. district—Les paroisses d'Est Bâton-Rouge et Ouest-Bâton-Rouge.
6e. district—Les paroisses d'Ouest-Féliciana et Pointe-Coupée.
7e. district—Les paroisses d'Est-Féliciana et Ste-Hélène.
8e. district—Les paroisses de Washington, St. Tammany et Livingston.
9e. district—Les paroisses d'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.
10e. district—Les paroisses de Ste-Marie, St-Martin et Vermillion.
11e. district—Les paroisses de St. Landry, Calcasieu et Lafayette.
12e. district—Les paroisses des Rapides et Avoyelles.
13e. district—Les paroisses de Catahoula, Franklin et Caldwell.
14e. district—Les paroisses d'Union, Morehouse, Ouachita et Jackson.
15e. district—Les paroisses de Claiborne, Bossier et Caddo.
16e. district—Les paroisses des Natchitoches, Sabine et De Soto.
17e. district—Les paroisses de Concordia, Tensas, Madison et Carroll.

La section ainsi amendée est adoptée—puis passe après sa troisième lecture.

Le Sénat siège à huis-clos.

CHAMBRE—Une communication du maire de la N. Orléans transmettant une pétition des trois conseils municipaux demandant l'abrogation des privilèges accordés antérieurement aux colporteurs et marchands sur la Lévée est renvoyée à l'examen du comité de commerce.

M. Reed présente une résolution chargeant le comité judiciaire de s'enquérir de l'utilité d'attribuer aux juges de paix certaines fonctions des anciens juges de la Cour des Preuves.

On adopte encore une résolution chargeant le comité qui doit aller visiter l'institution de Springfield de visiter aussi Pine Grove dans la paroisse Caldwell.

M. McVea, au nom du comité chargé d'examiner la question de translation de l'hôpital des aliénés, présente un bill transportant cet hôpital à Jackson—Ce bill sera discuté samedi.

Le comité de commerce présente un bill relatif au jaugeage et à l'inspection des spiritueux dans la Louisiane. L'impression en est ordonnée.

M. Vason, au nom du comité chargé d'examiner le bill relatif à la répartition de la représentation municipale, fait un rapport favorable sauf quelques amendemens. L'impression du bill est ordonnée.

M. Reed annonce un bill fixant le traitement du speaker de la Chambre et du président du Sénat.

M. Morgan, de St Tammany, annonce un bill amendant la charte de la ville de Madisonville.

M. Ogden, des Rapides, présente un bill relatif à l'enrégistrement ou inscription des privilèges et hypothèques. Renvoyé au comité judiciaire. Il en est de même d'un bill du même membre relatif à l'extension du writ *quo warranto*.

M. Newport propose la reconsidération de la 6e. section du bill des juges de paix accordant à ces fonctionnaires la faculté de délivrer des licences de mariage.

La Chambre adopte une résolution nommant une commission à l'effet d'examiner les charges portées contre le Collége de la Louisiane.

La motion de reconsidération est ensuite prise en considération et soulève une vive opposition; mais avant d'en venir à une décision, l'ordre du jour est appelé.

La Chambre reprend la discussion du bill créant les juges de paix dans la paroisse d'Orléans. Le reste du bill est adopté section par section sans amendement important, ainsi que plusieurs sections additionnelles de M. Smith.

Le bill est ensuite renvoyé à sa troisième lecture.

Sur motion de M. Smith, la Chambre prend en considération le bill du Sénat, et lui substitue le bill de la Chambre.

On met ensuite en discussion le bill relatif aux élections de l'Etat, la Nouvelle Orléans et Jefferson excepté. C'est un bill très détaillé, contenant environ 40 sections et déterminant le mode à suivre pour voter en un seul jour.

Les deux premières sections sont adoptées sans amendement. Sur la troisième section, M. Texada propose de faire élire les shérifs et les coroners en juin. Repoussé, et la section est adoptée.

Les sections 4, 5, 6, 7 et 8 sont adoptées de même après de vaines tentatives d'amendement.

La 9e porte que si les commissaires d'élection ne sont pas présens à l'heure fixée pour l'ouverture des polls, les votans présens choisiront les commissaires au scrutin. Après une longue discussion, la section est adoptée, mais modifiée de façon à ce que ce choix ne se fera que deux heures après l'heure fixée.

La Chambre s'ajourne avant d'avoir adopté la 10e section.

Theatre d'Orléans.

Richard Cœur de Lion—M. ARNAUD.

Encore une de ces vieilles partitions que nos pères ont applaudies et que nous applaudissons aussi à notre tour; nos enfans feront peut-être comme nous. C'est qu'il y a des beautés qui ne relèvent pas de cette altière souveraine à laquelle toute jeunesse fait tant de sacrifices, la mode: c'est que ce qui est beau d'une certaine manière, est toujours beau. Sans doute aujourd'hui, le chant de nos opéras est plus élégant, plus fleuri, plus animé comme nous disons. On serait mal venu à prétendre que le Théâtre Français n'aura jamais de musique, comme on le faisait au temps du *Devin du village* qui, par parenthèse, eût bien pu le faire dire encore longtemps. Sans doute l'orchestre a cessé de suivre pas à pas le chanteur, et de se traîner comme une vraie charrette embourbée sur la note de Lubin et de sa bergère. Mais il faut en convenir, c'est là un bon passé qu'on aime à revoir: c'est un *renouveau* qui, à quelques égards, vaut bien certaines nouveautés. Gestes, depuis Grétry, on a écrit du sublime, du grandiose, mais outre que les productions modernes sont venues après lui, ce qui n'est pas un mince avantage en matière de gout, c'est encore par le même caractère de naturel et de spontanéité qu'elles brillent aujourd'hui. Les plus beaux chants de Rossini, de Meyerbeer et de Donizetti sont presque toujours les plus simples, et à ce titre, le duo de Richard et de Blondel, *une fièvre brûlante* est toujours de mise et est resté nouveau. Pour ne pas multiplier les citations, nous nous bornerons à remarquer qu'il a excité un véritable enthousiasme à la représentation de mardi. C'est là un succès qui témoigne du goût éclairé de notre public et aussi du talent toujours présent de notre premier ténor. A bien dire, nous n'avons parlé de *Richard*, sur lequel il n'y a plus rien à dire, que pour avoir une nouvelle occasion de parler de M. Arnaud.

A la fin de la saison théâtrale, au moment où les comptes se règlent pour l'administration comme pour les habitués, par les représentations à bénéfice, il est temps de penser à l'habile et consciencieux artiste qui, pendant deux hivers, a soutenu un répertoire aussi varié que difficile, et cela avec un zèle qui n'a jamais fléchi sous le fardeau, et nous sommes heureux d'ajouter, pour être l'écho de la salle d'Orléans, avec un succès qui n'a eu d'autres nuances que celles du *bien*. Nous ne connaissons pas un air, si ingrat qu'il soit, pour la qualité de voix de M. Arnaud, pas un rôle, si varié, si opposé qu'il paraisse à l'élévation de son talent, sérieux et pathétique, où il n'ait su arriver à l'effet désirable, et atteindre souvent à la perfection artistique. Mardi, par exemple, quel soin et quel goût n'y-t-il pas montrés dans l'air *O Richard! ô mon roi*, et dans celui-ci: *Le petit Dieu badin*. Il n'est pas donné à tout le monde de mettre son cachet à des productions devenues populaires. Il y a longtemps qu'on l'a dit, mais il ne faut pas négliger de le répéter au besoin. Et maintenant nous étudions M. Arnaud dans les rôles plus spécialement appropriés à son emploi comme à son genre de mérite, avec le même zèle, le même soin infatigable, nous goûtons une merveilleuse composition de rôle, une parfaite unité de dessin, une entente des effets pour laquelle le mot d'intelligence ne suffit plus. Comprendre comme il a compris quelque fois, c'est encore créer; exprimer comme il le fait souvent, c'est sentir, c'est vivre de la vie poétique qui est celle des grands artistes. [illegible]

[illegible]

tout le monde, et nos paroles, inutiles à la réputation de notre excellent ténor, n'auront peut-être d'autre effet que d'alarmer sa modestie.

Il a du reste donné une preuve de cette qualité dans la composition de son programme, qui se distingue par une variété pleine de bon goût. La nouveauté y occupe une bonne part: *Agathe ou le Testament*, opéra de M. CUVRO, dont on dit le plus grand bien, suffirait pour piquer la curiosité la plus rebelle. Ajoutez-y le grand air du 2nd acte de *Zampa*, celui du 3me de la *Sirène*, le 4me acte de *Lucie de Lammermoor*, enfin l'*Aumônier du Régiment*; et vous aurez assurément l'une des plus attrayantes représentations que l'on puisse souhaiter.

LES MORMONS—Il paraît que les Mormons de Nauvoo sont décidés à émigrer en Californie: ils ont cessé toutes leurs publications; ils ont enlevé tous les ornemens et les mobilier de leur église; l'Eglise dit l'*Eagle* de Nauvoo, a cessé d'exister; les "Douze" sont partis! Le camp d'Israël, tel est le titre qu'a pris l'avant-garde des Mormons. Les dernières nouvelles annoncent qu'elle a passé les sources du Chariton; elle voyage très lentement et trouve de grandes difficultés à s'approvisionner. Les gardiens du Temple offrent de le louer à une société religieuse ou à une institution littéraire. Un riche citoyen du Sud, célibataire déjà fort âgé, est arrivé à Nauvoo dans l'intention d'acheter ce temple, s'il peut l'avoir pour un prix raisonnable, et d'y établir un asile pour les veuves et femmes pauvres. Il y joindrait en ce cas des terres dont le revenu s'appliquerait à l'asile.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

(*Voir l'Abeille du 6 au 29 avril.*)

XVIII.

C'EST UN BRUIT QUI COURT.

C'était dans la salle basse de la ferme de Bricord; le colonel et le fermier étaient assis chacun d'un côté de la cheminée: au milieu de la salle et autour de la table, Léda et deux servantes s'occupaient de travaux de couture. Deux garçons de ferme, dont l'un tressait des paniers, tandis que l'autre emmanchait des manches d'instrumens aratoires, étaient retirés dans un coin. Le colonel était soucieux; mais Bricord, fier de le tenir ainsi dans sa *société*, rayonnait d'orgueil et de joie. Il avait d'abord voulu inviter tous ses voisins pour les faire assister au dîner que Thomas avait bien voulu accepter chez lui; mais le colonel avait témoigné le désir d'assister à un repas de famille, et ce n'était pas sans quelqu'étonnement qu'il s'était assis pour souper à cette table autour de laquelle s'étaient rangés plus de vingt serviteurs et qu'avait présidé la belle Léda.

En effet, s'il reste encore en France quelques traces de l'ancienne vie patriarchale de la famille, c'est chez les fermiers qu'on la trouve.

Le colonel avait contemplé d'abord avec une réelle satisfaction ce tableau d'une existence laborieuse, calme, sédentaire, et bien différente de la vie aventureuse et ambulante du soldat. Mais, soit que la comparaison lui fit faire de tristes réflexions sur lui-même, soit qu'il pensât au malheur et au crime que cachait cette apparence de bonheur, il était peu à peu devenu plus pensif; et depuis quelques momens un profond silence régnait dans la grande salle, lorsqu'Aly-Muley entra tout-à-coup en chantonnant un air de grand opéra.

—Hé! lui dit Bricord, te voilà; où donc as-tu soupé?

—Je ne soupe jamais qu'après avoir dîné, répartit le Gascon assez gaiment. Or, comme le No. 1 mange, je n'ai pas passé au No. 2.

Là dessus il se remit à chantonner pendant qu'une des servantes mettait un couvert à l'extrémité de la table.

—Que diable chantes-tu là? dit le colonel.

—C'est, je me l'imaginais du moins, un petit bout d'air que j'ai entendu fredonner à Alger par une cantatrice de Paris. Il est vrai que j'y ajoute, par-ci, par-là, quelques petites *fournitures*, attendu que nous autres, gens du Midi, nous sommes tous très musiciens. Cependant, colonel, je puis vous le dire dans sa simplicité, avec les paroles.

Il recommença, en chantant, la ritournelle.

—Mais, dit Léda, c'est, je crois, l'air de Meyerbeer *Il va venir*.

—C'est ça, dit Aly-Muley, ça me flatte et ça prouve que vous avez l'oreille juste, madame Bricord.

—Ah ça! mais que diable as-tu fait dehors toute la journée, lui dit le fermier!

—Je suis allé me prendre la mesure d'une maison et d'une métairie dans les environs, dit Aly-Muley, en attaquant vigoureusement un reste de jambon. J'ai aussi envie de me *sortir* du service pour vivoter paisiblement.

—Ah! ah! reprit Bricord, voilà qui est bien, établis-toi dans le pays, tu te marieras, tu épouseras une brave femme comme la mienne.

—Verse-moi à boire, dit Aly, j'ai un morceau de salé dans la gorge, qui ne veut pas passer.

Comme il prononçait ces paroles la porte s'ouvrit, et le vicomte Hector de Montaleu entra dans la salle basse. Aly se remit à fredonner l'air: *Il va venir*.

Hector fut reçu comme un habitué dont la présence n'avait rien d'extraordinaire, mais il parut contrarié de rencontrer le colonel. Cependant, ils se saluèrent avec plus de cordialité que la veille, chacun d'eux sentait apparemment le besoin de ne pas heurter un homme qui pouvait traverser ses projets. Bricord, ravi d'avoir donné à son colonel un interlocuteur de l'importance de M. le vicomte de Montaleu, alla s'asseoir auprès d'Aly-Muley, et se mit à causer à voix basse avec lui.

Mais ce qu'Hector et Thomas pouvaient avoir à se dire fut bientôt épuisé, de façon que l'entretien, de plus en plus animé, qui avait lieu entre Bricord et Aly-Muley, domina peu à peu les quelques paroles échangées entre le colonel et le vicomte, il fit tout à coup invasion dans le silence général, par cette exclamation de Bricord faite d'un ton d'étonnement et de doute.

—Où diable as-tu appris ça, toi!...

—Qui sait! répondit Aly-Muley, en mâchant à la fois ses paroles et son lard; on n'apprend ces choses là nulle part, et ça s'apprend partout: en écoutant dans une antichambre, en se promenant aux environs d'un parc, en regardant le soleil et la lune.

—Mais ce n'est pas possible, dit Bricord.

—Je ne dis pas que c'est possible, je dis que ça se dit.

Peut-être y avait-il là plus d'une personne vivement curieuse d'apprendre quelle pouvait être la nouvelle qui semblait si invraisemblable à Bricord, mais aucune d'elles ne voulut sans doute trahir le secret de sa curiosité, et la parole resta aux deux interlocuteurs.

—Et tu ferais bien de ne pas le répéter, reprit Bricord. Prétendre que.... Tiens, c'est un horrible mensonge. Mme de Monrion est une brave femme, incapable.... Allons donc, c'est si bête, que je ne comprends pas qui a pu dire ça.

—Je ne prétends pas que ce ne soit bête; mais, reprit Aly, ça se dit tout de même.

—Mais quoi donc? fit Hector qui ne put contenir son impatience.

Au nom de Mme de Monrion, le colonel avait écouté plus attentivement, et Léda avait tressailli.

—Une vraie sottise, monsieur le vicomte, dit Bricord; Aly-Muley prétend qu'il a entendu dire que la comtesse de Monrion cachait un petit poupon au Rameau de Saint-Faron.

Thomas put voir le mouvement de terreur du vicomte; pendant que Léda, courbant la tête sur son ouvrage, cherchait vainement à cacher le tremblement convulsif qui agitait ses mains.

—C'est un mensonge, dit Hector avec colère.

—Je ne le nie point, répartit Aly-Muley imperturbablement.... mais ça se dit: et pour être vrai, ajouta le spahis, on le dit autrement que ne vous l'a répété Bricord, on ne dit pas que c'est un poupon qu'elle cache, mais son poupon à elle.

—A elle! s'écria Léda avec un cri rauque et en relevant la tête.

Elle était d'une pâleur livide et son œil égaré passa rapidement d'Hector à son mari....

—Tu vois, reprit celui-ci en s'adressant à Aly, que ce n'est pas moi qui suis le plus étonné de cette infamie. N'est-ce pas, Léda, que ce n'est pas possible.... Tu la connais, toi; elle a toujours été pleine de bontés pour toi.... Et tenez, aujourd'hui même elle a envoyé chercher ma femme pour lui faire encore quelque cadeau comme à l'ordinaire.

Léda avait baissé de nouveau sa tête sur son ouvrage, mais ses mains le cherchaient vainement, elle n'y voyait plus, sa respiration était haletante....

—Imbécile, avec ses contes, dit brusquement Bricord, regarde comme tu as fait mal à ma pauvre femme, elle est si bonne, si sensible.... Allons, calme-toi, Léda.

Il l'embrassa et lui prit les mains. La malheureuse se prit à pleurer.

—Et vous n'êtes pas allée chez Mme de Monrion! dit Hector en s'adressant à Léda.

—Non.... non, repartit Léda d'une voix entrecoupée.

—Hé! fit Bricord, qui est-ce qui aurait donc présidé au régal du colonel?

—En ce cas, dit Hector, si ce que raconte cet homme est vrai, vous ferez tout aussi bien de n'y pas aller.

Léda se redressa et avec une expression qui fit frémir Hector, elle repartit:

—Oh! j'irai, monsieur; j'irai et je devrais y être déjà.

—Ce serait inutile, dit brusquement Hector; je viens de chez mon oncle, et Julie n'y est pas.

Aly-Muley regarda le colonel dont l'œil flamboyait en examinant tout à la fois Hector, Léda et le fermier.

—Pardon, pardon, monsieur le vicomte, dit ce dernier; mais que dites-vous donc à Léda, qu'elle fera bien de ne pas aller au château, si c'est vrai. Vous croyez donc que ça peut être vrai?

Hector se balança sur sa chaise comme un ours en fureur, et le manche du soufflet qu'il tenait à la main se broya dans ses doigts crispés.

—Je dis, je dis.... répondit-il d'une voix rude et sombre, que lorsqu'il arrive de pareils malheurs dans les familles, il faut les laisser s'en tirer comme elles peuvent....

—M. le vicomte a raison, dit Aly-Muley; ça regarde les oncles et les neveux, quand il n'y a ni père ni mère, ni frère.

—Sans doute, dit Hector, et personne ne sait le danger qu'il peut y avoir à se mêler de pareilles affaires.

—Eh! dit Léda, dont la poitrine haletante et la voix altérée firent trembler Hector, [illegible] si c'est un autre qui est coupable... faut-il l'abandonner? faut-il...

—Il faut être toujours prudent, dit le colonel d'une voix grave en [illegible] d'un ton d'autorité dans la conversation. [illegible]

[illegible] dit Aly-Muley avec un sang-froid [illegible] d'avoir apporté ici la nouvelle, [illegible] et qu'on ajoute [illegible] a été chassée du bal [illegible]

—[illegible] Léda en se levant avec une [illegible]! .... Mme de Monrion [illegible]

[illegible]

Hector se leva; le sang lui monta si violemment à la tête qu'il chancela et que ses yeux parurent sortir de leurs orbites. Le colonel lui-même ne fut pas le maître du mouvement de surprise que lui causa cette nouvelle. Quant à Léda, elle était retombée dans une sorte d'anéantissement moral: l'œil fixé à terre, la tête inclinée vers le sol, elle avait l'immobilité d'une statue, tandis que de sa bouche entr'ouverte s'échappait une respiration sifflante et oppressée. Heureusement pour elle, Bricord fut saisi d'enthousiasme à cette nouvelle, et s'écria d'une voix retentissante:

—Et c'est un brave homme que celui qui a fait ça. Voilà comment on répond à de pareils bruits.... que.... tenez, voyez-vous, autant je suis d'avis qu'il faut être dur pour celles qui ne vont pas dans le droit chemin, autant je dis qu'il faut venir en aide à une pauvre honnête femme dont on dit des infamies.... Je ne suis rien, malheureusement, mais je voudrais être quelque chose comme un vicomte ou un marquis pour lui dire à cette pauvre jeune dame: je vous honore et je vous estime.... Aussi, tu iras, Léda, tu iras, puisqu'elle t'a fait demander.... et tu tâcheras de savoir quel est le brave homme qui a été demander la main de la comtesse....

—Il y a donc quelqu'un, dit Léda en reprenant un peu de force, qui a été demander la main....

—C'est encore un conte de cet imbécile d'Aly, dit brusquement le colonel.

—Pourquoi pas, dit Bricord, il y a encore d'honnêtes gens.... et si ce n'était que notre maître, M. de Montéclain, est mal avec le vieux marquis de Montaleu, je ne m'étonnerais pas que ce ne fût lui....

—Ou quelqu'un, dit Aly-Muley, qui a des raisons particulières de croire que la comtesse est innocente.

A cette parole, la malheureuse Léda porta un regard égaré du côté d'Hector. Un pâleur livide avait fait place, sur le visage du misérable, à la teinte pourpre qui le couvrait un instant avant. Ses yeux seuls étaient encore injectés de sang et brillaient comme des charbons ardens. Léda leva vers lui une main tremblante, et dit d'une voix convulsive et inarticulée:

—Vous... vous...

La foule lui manqua, et elle retomba sur sa chaise. Toute expression était effacée de son visage, toute pensée de son regard. Bricord, étonné enfin de ce désordre extraordinaire, resta un moment muet, et, promenant autour de lui un regard inquiet et terrible, il s'écria:

—Ah! ça, mais quel intérêt si fort prend-elle donc à tout ça!...

—Ne m'as-tu pas dit, reprit le colonel avec empressement, que ta femme était maladive, nerveuse! Elle est beaucoup fatiguée aujourd'hui. Ce qu'elle aurait de mieux à faire ce serait d'aller se reposer.

—Sans doute, dit Hector d'une voix altérée en s'approchant d'elle, et demain elle verra que ce sont des faux bruits auxquels il ne faut pas faire attention.

Un moment de silence terrible et glacé régna dans la salle basse. Le fermier en fit le tour comme un homme frappé à la tête d'un coup violent qui a porté le désordre dans son cerveau.

Allez vous reposer, madame, dit doucement le colonel à la malheureuse femme qui était restée sur sa chaise, immobile, anéantie.

—Oui, dit Bricord d'une voix sourde et agitée, va te mettre au lit, Léda, va.

Léda obéit, mais Bricord, contre son ordinaire, n'alla pas l'embrasser. Elle se leva comme un automate et sortit accompagnée par les deux servantes, qui furent obligées de soutenir sa marche. Bricord la suivait d'un regard terrible. Lorsqu'elle eut disparu, il passa plusieurs fois sa main sur son front comme un homme qui cherche le fil d'une pensée qui le brûle et qui l'embarrasse.

Puis il s'écria brusquement en regardant Hector:

—Et maintenant, il faut que je sache....

Il avait à peine prononcé ces quelques paroles que la porte s'ouvrit et un nouveau personnage parut.

C'était Montéclain qui entra avec son air de légèreté et d'insouciance accoutumées.

—Hé! ma foi, s'écria-t-il du ton le plus joyeux, je suis servi à souhait. Je comptais te trouver ici, brave Bricord; mais je vous croyais en visite chez Mme Anaïs, colonel, et j'allais prier notre ami de vous transmettre une invitation. Je viens d'envoyer chez vous, Montaleu, et quoique vous n'ayez pas voté pour moi et que je ne vous aie pas permis de chasser sur mes terres, j'espère que vous ne me refuserez pas!

—De quoi s'agit-il donc! dit le colonel.

—De chasser demain un sanglier qui m'a été signalé par mon valet de chambre, dit Montéclain d'un air narquois.

Montaleu, malgré la terrible émotion qu'il venait d'éprouver, ne put s'empêcher de pousser une espèce d'éclat de rire.

—Et c'est sans doute lui qui conduira la chasse.

—Vous riez, lui dit Montéclain de l'air le plus sérieux. Eh bien! je vous parie que moi qui, selon vous, ne mettrais pas une balle dans la porte de la cathédrale d'Autun, j'abattrai la bête sous votre nez sans que vous puissiez y toucher.

—Ah! pardieu! j'accepte; et que pariez-vous?

—Ce que vous voudrez.

—Le droit de chasser chez vous contre deux cents louis.

—Accepté, dit Montéclain. Colonel, reprit-il en se tournant vers Thomas, nous avons arrangé cela ce soir avec Brias et Champmont chez qui je pensais te trouver. J'ai écrit à M. Anaïs, Mme de Champmontain et sans doute Léona, l'intrépide amazone, suivront la chasse à cheval, et le tout s'achèvera par un dîner chez moi.

Bricord était tombé assis sur un siège; l'idée dans ses mains; sa pensée égarée dans le soupçon terrible lui échappait. Le moment de réflexion que lui avait donné l'entrée de Montéclain lui avait fait repousser et reprendre dix fois l'affreuse supposition qui venait de se montrer à lui. Montéclain profita de cet abattement pour dire à Hector.

—A demain.

—A demain, répondit celui-ci en sortant rapidement.

—En suis-je? dit Aly-Muley.

—Certes, mon garçon, et des premiers, fit Montéclain. Maintenant, Bricord, ajouta-t-il, tu vas venir avec moi jusqu'au château. Il faut que tu donnes quelques instructions à mes gens.

—Pardon, monsieur le marquis, dit le fermier en se levant comme un homme éveillé d'un songe affreux, pardon, mais ma femme est indisposée....

Maladie de nerfs. Viens coucher au château.... J'espère que tu ne vas pas m'abandonner.... Il s'agit de mon honneur.

—De votre honneur? dit Bricord en tressaillant.

—De mon honneur de chasseur.

—Au fait.... reprit Bricord d'une voix sourde, j'aime mieux ne pas rester ici. Mais presque aussitôt il reprit en regardant Montéclain en face: et d'ailleurs j'ai quelque chose à vous demander, monsieur le marquis.

FREDERIC SOULIE
(*La suite à demain.*)

☞ On nous prie de publier la communication suivante:

(Communiqué.)

HOMMAGE AU TALENT.

Tous ceux qui ont assisté au bal donné, le 29 avril, par M. Lavenant, se plaisent à dire que c'était une des plus brillantes soirées de la saison.

Orchestre composé des meilleurs musiciens de cette ville, société aussi nombreuse qu'élégante, décors et illuminations du meilleur goût, tout se réunissait pour rendre cette fête charmante.

Aussi M. Lavenant, animé par la circonstance, a-t-il voulu donner une nouvelle preuve de son talent: il a exécuté, outre la Polka, plusieurs danses de caractères, qui lui ont valu les applaudissemens de l'assemblée. Mais c'est surtout un pas pastoral, de son invention, qui a enlevé tous les suffrages, et principalement ceux des Dames, qui ont prodigué des bouquets à l'habile artiste.

Si des danses de cette espèce avaient lieu sur la scène, elles produiraient, sans doute, un surprenant effet.

X.

☞ *M. l'Editeur*.—Veuillez annoncer que M. SAMUEL LOVETT WALDO, est candidat pour la place de greffier de la Cour de District No. cinq.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur New York, Phillips, Galveston,	Hawthorn & Woods
Navire Rajah, Eldridge, St. Petersburg,	J Clunis
Commerce, Jones, Holyhead et un marché,	
	J W Giffney
South Carolina, Owen, Havre,	L H Gale
Francis Depau, Sagory, Havre,	P Poutz
Marcia Cleaves, Wilson, Boston,	
	Andrews & Dewey
Hindes, Lawrence, New York,	Fosdick & Bro
Susan E. Howell, Bailey, Corunna et Cadix,	
	A Lanfear & co
Barque Hebe, Duffey, Liverpool,	H C Cammack
Troubadour, McDowell, Liverpool,	Haynes & co
Goel. Belle, Webber, Pensacole,	T C Twitchell
Seaman, Stanley, Philadelphie,	Bridge & Bro

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Alabama, Windle, en 30 heures de Galveston.
Navire Lusanna, Winsor, de Boston.
Navire Hamilton, Reed, d'Anvers via Galveston.
Brick Apalachicola, Smith, de Brazos St. Yago.
Goel. Ariope, Gates, de Brazos St. Yago.
Goel. Home, Delano, de Brazos St. Yago.
Goel. Gertrude, Flanders, de Brazos St. Yago.
Goel. Branes, Wood, de Brazos St. Yago.
Goel. Ella, Smith, de Brazos St. Yago.
Goel. F A Samuel, de Brazos St. Yago.
Goel. Cornelia, Stark, de Brazos St. Yago.
Goel. Wm Bryan, Ryan, de Brazos St. Yago.
Goel. des E. U. Gen. Worth, Hussey, de Brazos St Yago, à la Pointe.
Goel. Pascagoula, Barns, de la Mobile.
Goel. Harriet Smith, Smith, de Brazos St. Yago.
Steamers Oak Pike, Moss, de Cincinnati.
Andrew Jackson, Eckert, de Cincinnati.
Belleville, Labarthe, de St. Martinville.
Nathan Hale, Castillo, de St Martinville.
Empire, Elliott, de Louisville.
H. S. Hamer, Wallis de Yazoo City.
Sultan, Haygood, des Opelousas.
Wave, Wilson, de Tuscumbia.
Yazoo City, Young, de Leflore.
Rainbow, Belleck, de Bayou Sara.
Creole, Heirn, de Mobile.
Paul Jones, Walworth, de Milliken's Bend.
Cora, Kimball, des Natchitoches.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

DE LIVERPOOL.		D'AMÉRIQUE
G. Western, Matthews,	avril 11	mai 7
Cambria, Judkins,	avril 19	mai 16

☞ [illegible] Le navire Francis Depau, capt. Sagory, pour le Havre, demain à 6 heures P. M. Messieurs [illegible] sont priés de passer au bureau du soussigné [illegible] le montant de leurs passages.
PIERRE POUTZ,
No. 23, rue de la Douane.

[illegible] de la banque des Citoyens, à vendre [illegible] à la convenance des acheteurs par
LEOPOLD JEANNET,
22, rue St-Louis.

[illegible] AUX OUVRIERS!
[illegible] des ouvriers, aura lieu à [illegible] 1er mai, à sept heures [illegible] qui paraîtront les plus [illegible] entre le [illegible] de la Louisiane [illegible]

☞ Le MAGICAL PAIN EXTRACTOR de Connell guérit toutes espèces de douleurs, inflammation, démangeaisons et sauve fort souvent la vie dans les cas de brûlures et autres plaies, quand les poisons ne sont point attaqués. Chaque famille devrait en posséder une boîte. Comme l'argent est toujours rendu lorsque le remède ne réussit point, faites attention de toujours acheter au No. 59, rue Tchoupitoulas.

☞ MEDECINES—Les célèbres médicamens suivans du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par J. T. VREDENBURG & Co., 30, Vieille Levée, agents des manufacturiers:—Salsepareille, Buchu, Laverworth, Tabac, Creosote, Cubebs et Copaiba, Grand Pink Root, Pink Root, Extrait d'Ecorce, Masse bleu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers.
20 m

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—MAI 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	Faivre, Docteur
Aufroy,	I & J.
Avinène Ferdinand,	Isabelle, Jean Baptiste,
B	Jannin, Claude, François
Baudroux de Maille,	L
Boillon, Alexandre	Lanier, Auguste
Beros frères	M
Badaire Hte. Fulcien,	Michel, Jacques
Barthe Louis Jh.	P
Bouget, les frères	Perroux, Louis Ernest
C	Petuvile, Léonce,
Catlanc, Michel	Peiffer (Mme née Beauchet)
Cautegrit, Pierre	Penne, Jn Baptiste.
Cailliet, Antoine,	Q
Cainel, Baptiste,	Quaires, Charles
Cyrille, Laurent.	T
F	Tremblay, Chs Edouard,
Félix Vincent.	Tétard, Henri.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
9 avril

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge, Aubes,
25 do do Montferrand;
4 demi do do Pauillac, 1841;
16 do vin blanc, Sauterne;
6 futailles eau de vie de cognac, fine champagne;
45 caisses cerises à l'eau de vie;
6 do de 12 flacons, prunes sèches,
4 do de 12 boîtes transparentes do.
1 mai EDOUARD LARONDE, 45, St Louis.

BOTTES Souliers et Brodequins—Un assortiment général de ces articles, venant directement des manufactures, maintenant en débarquement du navire Martha, constamment en vente par
FROST & Co,
1 mai 10, Magasins.

CHAPEAUX—200 caisses Chapeaux castors, soie et poil ras, à vendre par FROST & Co.
1 mai 10 Magasins.

THE Impérial, Poudre à canon et Pouchong en demi-boîtes de 13 liv et de 6 liv., à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
1 mai 49 Commune

MAQUEREAUX—150 barils maquereaux du Sud No. 3, pour clore une consignation, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
1 mai 49 Commune

MAQUEREAUX—grand No 1, 12 barils, 250 demi do et 100 quarts do à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
1 mai 49 Commune

MAQUEREAUX No 2—30 barils, 75 quarts do à vendre par HARROD, DARLING & Co.
1 mai 49 Commune

NATTES DE CANTON—Unies, à carreaux, et à dessins variés, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
1 m 49 Commune

P. A. MEHRARD.
No 13, Rue du Canal.

OFFRE à vendre à très bon compte les articles suivans, reçus par les derniers arrivages 4 caisses toile à chemises, importées expressément pour l'usage des familles.

1 caisse coutil fil blanc anglais superfin, pour pantalons;
3 do ginga, écossais superfin;
2 do do moyens carreaux
5 do fil d'épreuve,
1 do toile d'Irlande rayée,
5 do brin fil blanc à carreaux, superfin,
5 do do do fin,
1 do nappes et serviettes,
3 balles crin double,
5 do toile pareille à l'usage des planteurs
Bas et demi bas anglais
2 caisses mérinos noir français, pour hommes.
Aussi—7000 aunes du pays, très épaisse, pour nègres.
Coton Lowell 7/8 et 4/4 uni, 7/8 do écrue.
Couvertures françaises, véritable Granier.
Cotonnade pour robes de négresses, etc. etc.
30 av—3

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES.

No. 106, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer le No. 77, rue St. Louis, au No. 106, rue Royale son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le soin que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes coutures trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui accepterait des apprenties, sur l'un et l'autre genre de travail.
30 av

CHAPELLERIE PARISIENNE,
Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Co., viennent de recevoir par le navire Chalmette, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode

5 caisses chapeaux soie extra fin,
2 do do castor blanc
1 do do feutre noir et gris;
100 do 12 chapeaux paille d'Italie, pour hommes
25 do do do pour enfans
25 do do do do cadets
2 do do soie pour Amazone
6 do do flambards gris et noir pour cadets
Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que peluche Bordaloue, coiffes, cuirs cousus, etc. 30 a

M. MARCHAL, 57, rue de Chartres, vient de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix:
1 caisse mérinos noir, Paturle Lupin;
2 do coutil assorti,
300 douz. chapeaux paille d'Italie;
100 paletots d'été, coutil et mérinos;
500 pantalons d'été do do;
25 douz mouchoirs batiste uni;
20 pièces foulards;
2 douz. chemises différentes qualités devant en toile.
30 av

ENFANT NOYÉ.

Il s'est noyé jeudi 23 courant, dans le fleuve vis à vis Lafayette, un petit garçon âgé de 5 ans et 9 mois; il était habillé en cotonnade bleue et avait une chemise de gingham bleu et à carreaux. Une récompense raisonnable sera donnée à quiconque découvrira le corps de cet enfant et le fera connaître à son père.
NICHOLAS JACOB,
Encoignure Fulton et [illegible]
faubourg Livaudais.
30 avril—3

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART:

UN jeune nègre d'environ 15 ans, bon domestique de maison, pleinement garanti;
Une négresse d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, domestique de femme et gardienne d'enfans.
Une partie du prix sera à terme. S'adresser au bureau No. 75, rue Conti.
30 avril—3

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par J M CABALLERO,
30 avril 38, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, Jaune et Brun, en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
30 av 38 Vieille Levée

CERTIFICATS de Dépôt, dans la Banque de Port-Gibson, payables en monnaie courante, à vendre par
NORTH & BROTHERS,
30 av Encoignure Commune et Magasins

PIECES A EAU—30 pièces à eau, cerclées en fer, contenant chacune, 250 gallons, à vendre en s'adressant à bord du navire Indiana, ou à J W STANTON & Co,
30 av Enc Magasins et Lafayette.

FROMAGE DE GRUYERE reçu par le Taglioni, à vendre par J et J TARDOS
30 av No. 15, rue Conti.

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par J & J TARDOS,
30 av No. 15, rue Conti.

VINS en caisses de diverses marques, articles supérieurs, à vendre par J. & J TARDOS,
30 av No. 15, rue Conti.

VINS ROUGES en barriques, qualités supérieures, à vendre par J & J TARDOS,
30 av No. 15, rue Conti.

VIEUX COGNAC de 1805, 6 quarts et 10 huitièmes à vendre au débarquement du navire Floridian, par
30 av J & J TARDOS, No. 15, rue Conti.

BOIS DE CAMPECHE—70 tonneaux bois de campêche, en débarquement du brick Orléans et à vendre par
BERTRAND & SIBOS,
30 av Encoignure Royale & Bienville.

GENIEVRE de Hollande (Swan brand)—3 pipes, à vendre par B VALLS,
30 av 26 Commune

NOIR ANIMAL—20 barils, à vendre par
30 av B VALLS, 26 Commune

CACAO—18 sacs de Para, à vendre par
30 av B. VALLS, 26, Commune

AMANDES écossées amères et douces, à vendre par
30 av B. VALLS, 26, Commune.

VIN de Jerez, en barils de 8 galons, à vendre par
30 av B. VALLS, 26, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS,
30 av 26, Commune

CIGARES de la Havane—Regalias, la Cabana qualités assorties, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
30 av

GRAINES pour oiseaux—A vendre par
30 av B VALLS, 26 Commune.

TABAC de la Vuelta pour capes et tripes, à vendre par
30 av B. VALLS, 26, Commune.

BOUCHONS—En sacs de 1000, à vendre par
30 av B VALLS, 26 Commune

GUABA, pâte et gelée, à vendre par
30 av B. VALLS, 26, Commune.

HUILE d'anis, à vendre par B. VALLS,
30 av 26 Commune

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—79 caisses en débarquement du navire Colombo, formant un bel assortiment de chaussures pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par
G W DUNBAR, 20 Douane
29 avril

BOTTES, Souliers et Brodequins—171 caisses en débarquement des navires Kentucky, Colombo et Shakspeare, à vendre par R G HOBBS,
29 avril 16 Douane.

ARTICLES DIVERS—1,500 caisses limons, 80 barriques huile d'olive, 30 barriques pierres de ponce, 3 dito crême de tartre, 40 caisses tabac à chiquer, 25 ballots tabac en feuilles, à vendre par
29 av WYLIE & EGANA, 52 rue Bienville

RHUM—14 barils Boston pur, débarquement du navire Persian, et à vendre par ROBERTS & HALL,
29 av 75, Magasins.

VIN—37 quarts pipes Lisbonne et Sicile madère, en débarquement du navire Indiana, à vendre par
ROBERTS & HALL,
29 av 75, Magasins.

DROGUES—100 paquets salseprie, soufre, couperose, sel d'Epsom, alun, etc, à vendre par
ROBERTS & HALL,
29 av 75, Magasins.

LIQUEURS—100 tierçons, demi pipes, quarts, et pipes eau de vie française, rhum de Jamaïque et Ste Croix, et genièvre allemand, à vendre par
ROBERTS & HALL,
75 Magasins.

PEAUX sèches de l'Ouest, à vendre par
29 av RICKER & PEARSON, 62 Camp

[illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp

[illegible] RICKER & PEARSON, 62, Camp

[illegible]

Quartier-Général
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, 1er mai 1846.
ORDRE No. 23.

LE Comité de la Légion de la Louisiane, se réunira (pour séance ordinaire) mercredi prochain 6 du courant, à 7 heures précises du soir, à l'Hôtel de Ville.
Par ordre du Brigadier Général D. Augustin.
1er mai PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

GARDES D'ORLEANS.—ATTENTION!

D'après l'ordre du colonel commandant le régiment d'infanterie de la Légion, une élection de second lieutenant aura lieu samedi prochain, deux mai, de six à huit heures du soir, à la salle d'armes.
29 av FERGUS GARDERE, capitaine

A vendre un PIANO D'ERARD, appartenant à Monsieur LEOPOLD DE MEYER.

A cause des grands frais et inconvéniens de transport, Monsieur Leopold de Meyer offre à vendre un de ses quatre pianos à queue de la manufacture de M. Erard, de Paris, et dont il s'est servi dans ses concerts. Ce piano, entièrement neuf, est aussi excellent sous le rapport du son et de la mécanique qu'il est gracieux à son extérieur. Pour le prix on est prié de s'adresser au magasin du soussigné, où l'on pourra examiner l'instrument.

A vendre chez le même les compositions de Léopold de Meyer, des valses et quadrilles, la Sorcière des Ardennes, les Méthodes pour piano, par Hunten et Viguerie, etc.
CHAS. HORST.
29 av—3 No. 19, rue St. Charles, en face du Verandah

DROGUES ET MEDICAMENS.
Reçu par les navires James Calder, de Boston, et Memphis de New York
125 colis, formant un bel assortiment de Drogues.

EN MAGASIN
1000 livres sel de nitre,
1000 livres sel glaubert; 3000 livres sel de soude,
500 do gomme de Lacque; 1000 do tartre rouge,
300 do bois de reglisse; 400 do acide tartarique,
500 do Baie de genièvre; 200 do racine d'Iris,
100 do racine de gentiane; 60 grosses fioles assorties
500 do gingembre; 300 do gingembre en poudre,
200 do acide acétique,
800 do Sumac de Sicile, 800 do souffre,
300 verges sparadrape; 3000 liv. huile de vitriol,
2000 livres moutarde creole—A vendre par
P. CUSACHS,
29 av encoignure St Philippe et Conde

CHARBON A VENDRE EN GROS.

DEUX chargements de chalands, ou 5000 barils de bon charbon bitumeux, à vendre par chargement. Ces chalands sont actuellement amarrés au Freeport et le charbon sera délivré aux acheteurs à la ville de la Nelle. Orléans ou à choix de la côte, si l'on s'adresse immédiatement soit par lettre ou par la poste de la Nouvelle Orléans, à William McBean, au Commercial Hotel, encoignure des rues Gravier et Nouvelle Levée.
29 av—6

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
50 caisses cerises, prunes et abricots à l'eau-de-vie;
25 paniers guignolet d'Angers;
4 caisses truffes pures du Perigord;
7 caisses pâtés truffés et autres conserves,
6 caveaux fromage de Gruyère;
6 do fromage de Hollande pâte-grasse.
LOREILHE & Co.
29 av Encoig. Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, de Marseilles—30 paniers de 144 bouteilles vides,
10 caisses eau verte superfine;
10 caisses marasquin superfin.
LOREILHE & Co,
29 Encoig. Royale et Douane

VIN DE PORTO—10 quarts de barriques.
MADERE—De Sicile et de Marseilles—40 quarts de barriques.
VIN ROUGE de Bordeaux—400 barriques, en débarquement du Floridian.
EAU DE VIE—102 barriques, J J Dupuy, 4me preuve, en débarquement.
ABSINTHE—50 caisses marques Sovajol, Bruneton & Co.
VIN DE CHAMPAGNE et Vin rouge—400 caisses et paniers marques supérieures.
EAU DE VIE Cognac Champagne, de 1825, en demi et quarts de pipes.
[illegible] PAYS—200 barils genièvre et eau-de-vie [illegible]
[illegible] ANCE—10 surons et 3 barriques, extra [illegible]
[illegible] INE—15 barriques, blanche et pour [illegible]
W F VREDENBURGH & Co,
30, Vieille Levée

GLACES, SORBETS.
C[illegible] Co. donnent avis au public qu'à [illegible] courant, date de l'ouverture du jardin [illegible] [illegible]
13

SIROP PECTORAL DE WINER,
POUR la prompte guérison des rhumes, de la toux, de l'asthme et des crachements de sang, de la coqueluche, du croup, de la consomption, [illegible], affections des poumons—Des BRONCHITES [illegible] [illegible]
Préparé par John Winer & Co. 83, Maiden Lane N. w York, seuls propriétaires aux Etats-Unis, et en vente par BERTRAND & SIBOS,
Agents à la Nouvelle-Orléans, encoignure Royale et Bienville.
28 av

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE
ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits sacs de toutes qualités; idem paletots en soie [illegible] et [illegible], alpaca, croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux, linge en toile écossaise, en toile Union &c &c.

PANTALONS
En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et cotonnade, en coutil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS.
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, châle à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de reps, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mouchoirs rayés, idem guingham et calicot, chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, en soie et coton, parapluies &c. &c.
☞ Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
18 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins

Association Catholique de la Nouvelle-Orléans, POUR VENIR EN AIDE AUX ORPHELINS.
Nouvelle-Orléans, 17 avril 1846.

UNE élection de quinze directeurs de cette Association pour servir pendant l'année suivante, aura lieu à la demeure du Rev. A. Blanc, (entrée rue Condé, entre Ursulines et Hôpital) dimanche, 3 mai prochain, entre dix heures A. M. et 2 heures P. M.
Par ordre de la Direction.
THS. LAYTON, Secrétaire.
N. B. Il est ordonné par la charte, qu'aucun membre ne pourra voter, s'il n'a payé sa quotité.
17 av

MOUSSELINE à rideaux, recemment reçu par la barque Gennessee, un superbe envoi de mousseline à rideaux, colerettes brodées de $5 à $2; voiles et demi voiles en tulle blanche, gants filet, unies blancs et noirs; bas de soie, blancs et noirs; gants fil d'Ecosse; bas et chaussettes en coton; jupons crinoline, chemises de peau en soie pour hommes; gants en soie pour hommes, blancs et noirs, qualité extra; cravates fil d'Ecosse bretelles, gilets de Marseilles, parasols, écharpes barège, tabliers en soie; chapeaux pour dames; rubans à frange, mouchoirs batiste linons, mousseline batiste à carreaux, lleur, lin et rose, barèges et balzorines, mousselines et Taglioni, jaconat à 25 c. la yarde, ginga, coutil, cotonnade, &c. à vendre par
DAVID & CHAPUS,
27 av Enc. Chartres et Conti

A VENDRE au débarquement du navire Floridian, ayant droit au drawback:
2 demi et 6 quarts pipes Eau de vie de Cognac de 4me preuve, de Pinet, Castillon & Co;
12 demi et 16 quarts pipes Eau de vie de Cognac, de 3me preuve, très vieille et supérieure, de Pinet, Castillon & Co;
32 barriques Vin rouge de Graves;
200 caisses do Leoville, d'Alfred Morton;
50 caisses Absinthe Suisse;
25 do Kirsch de la Forêt Noire,
10 do Curaçao d'Amsterdam;
25 do Liqueurs superfines assorties;
25 paniers Guignolet d'Angers;
25 caisses Prunes sèches, 25 dito Fruits à l'eau de vie,
20 do Cerises à l'eau de vie;
16 do Fruits dans leur jus; 20 do Fruits au vinaigre.
12 douzaines Moutarde de Maille;
500 boîtes Sardines; 500 demi dito dito, à vendre par
JORDY & BRAZIER,
27 avril No. 10, rue Conti.

AUX HABITANTS-SUCRIERS.

CHAUDIERES de sucrerie, en fer forgé d'Angleterre, qualité supérieure, venant des forges d'Edwin Maw, à Liverpool. Ces chaudières sont de 60 sur 28, 66 sur 24, 78 sur 24, et 89 sur 29, à vendre par
29 av WYLIE & EGANA, 52 Bienville

POST NOTES et Coupons de la Banque des Citoyens, à vendre par WYLIE & EGANA,
29 av 52 Bienville

FROMAGE de Gruyère, de Yersin & Lecoultre, de Motiers Travers (Suisse), en débarquement du navire Shakspeare, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
29 av 34 Vieille Levée

TABAC—En feuilles de la Havane, pour tripes et capes, dernièrement reçu et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
29 av 34 Vieille Levée

SUCRE raffiné de Boston—300 colis. Sacs en pitre—25,000; Thé—1000 boîtes; Thé supérieur—100 paquets; Clous—500 barils, venant de Boston; Blancs de baleine—400 caisses New-Bedford; Indigo—20 surons; Figues—500 tambours; Maquereaux—500 barils Nos. 2 et 3, et 500 colis, à vendre par
29 av NORCROSS & FOSDICK.

COGNAC—15 demi pipes et 20 quarts de pipes, de 2 et 6 ans, pâle et coloré, reçues par le navire Floridian, venant de Bordeaux, à vendre par
29 av MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

INDIGO—4 surons Manille, en débarquement du navire Auburn, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
29 av 79 Tchoupitoulas

HUILE de Graines—19 barils, en débarquement du vapeur Carolina, à vendre par
29 av MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

GRAISSE—27 barils en débarquement du vapeur Maria, de St. Louis, à vendre par
29 av JAMES E WOODRUFF, 60 Camp

GRAISSE—250 barils en magasin et à vendre par
JAMES E WOODRUFF,
29 av 60 Camp

WHISKEY—50 barils vieux whiskey, à vendre par
27 av P LONGIS, 113 rue Royale

EN débarquement du navire Floridian, venant de Bordeaux:
16 barriques vin rouge Fronsac 1844.
8 do do Bourg première côte 1844.
4 do do Médoc 1840, à vendre par
27 avril B TALAMON, 80 rue St. Louis

HUILE D'OLIVE, de la marque Possel fils—200 paniers à vendre par
27 avril B TALAMON, 80 rue St Louis

VIN ROUGE en caisse, assorti et supérieur, do do vieux, Médoc et St [illegible]
27 avril [illegible] rue St Louis

BOUCHONS A [illegible] bouchons [illegible] à vendre par
27 avril [illegible] rue St Louis

VIN BLANC [illegible]
27 avril [illegible]

[illegible]

COLLEGE DE ST.-VINCENT,
AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI.

CE COLLEGE, auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires occupe un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississippi, il est situé à quarante milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

LES DIFFERENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique, des langues française, espagnole, allemande, italienne, latine et grecque; de la philosophie morale et naturelle, de la botanique et de la chimie, de la musique et du dessin.

Le Collége de St. Vincent possède un cabinet de physique. L'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et l'italien ne sont enseignés que par des professeurs dont chacune de ces langues est l'idiome maternel.

L'année scholaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet; c'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.

Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin est de $180 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme [illegible] pour l'enseignement des langues espagnole, allemande ou italienne; et autant pour l'étude de la physique et de la chimie, afin de remplacer les instrumens brisés ou mis hors de service. On devra aussi payer une somme de $7 par an pour fourniture de lit et de matelats. La musique ou le dessin coûteront $25 par an.

Les parens qui désireront que le collége fournisse des vêtemens à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.

Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.

Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle-Orléans ou à St. Louis.

Pour plus amples informations s'adresser à
J. AD. ROZIER, avocat, agent du Collége,
rue St. Charles, No. 13.

N. B.—Le reverend P. Chandy, agent du Collége, partira dans les derniers jours du mois de mai prochain, pour se rendre au collége.
17 avril—1m

COLLEGE MAÇONIQUE.
Etabli sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 16 de Shelbyville, 35 de Francfort et 6 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.

Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La *Faculté* est composée du Provisor, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Provisor, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sure garantie de progrès pour les élèves.

Les prix sont très modiques, savoir:
Département préparatoire, par année, $15
Classes du collége par année, 20
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.

D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.

Pour plus amples informations, s'adresser au
Reverend J. E. FINLEY, A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY, secrétaire,
Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM. Rayburn, Scott & Cie. No. 69 rue du Camp, Nlle Orléans.

Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co.; capt Grayson, A. des E. U.; Rayburn, Scott & co. N. Orléans; Amos Adams, Esq. Baton Rouge, Le.; Thomas R. Patten, Esq. Lac Providence, Le.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn.; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; Wm. S. Stewart, Esq.; Charles Tilden, Esq., Louisville, Ky., Mason Pilcher, Esq., Bayou Tèche, Attakapas.
29 déc—6m

AVIS—Les personnes ayant des propriétés situées dans les limites de la 3me Municipalité, sont prévenues que la collecte des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1843, commencera le 1er mai prochain.
9 av—1m J. P. DU GARRY, Trésorier.

LE Revd. J. L. Gleizal, vice-président de l'Université de St.-Louis, Mo. désire prévenir les parents qui voudraient envoyer leurs enfants à cet établissement, que, pendant les cinq ou six semaines qu'il passera à la Louisiane, ils pourront lui écrire à l'Evêché, N. O. ou chez Messrs. Elder et Doring.

Le Revd. J. L. Gleizal ne quittera la Louisiane, que vers le 15 mai, époque à laquelle il se fera un plaisir de conduire à l'Université de St.-Louis, Mo. les enfants qui lui seront confiés.
6 avril

TIBLIER FRERES,
Maison rouge entre les deux marchés.

VOULANT liquider ce magasin, [illegible] de vendre toutes les marchandises que la composent, à des prix excessivement réduits.
Ils offrent en même temps à [illegible] la suite [illegible] à une grande diminution du prix [illegible], ainsi que toutes les installations du susdit magasin.
[illegible]

T. F. Gries. W. S. Grimes. John Burn[illegible]

GUION & Co. [illegible] CHARLES & CANAL, NOUVELLE-ORLEANS. Importeurs et Marchands en Gros et en Détail.

D'ARTICLES FINS DE FANTAISIE,
De PARFUMERIES, PEIGNES, BROSSES, ARTICLES [illegible] TOILETTE, CANNES, PARAPLUIES, GANTS,
ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES.
☞ L'Entrepôt est à New York, 19, Maiden Lane.
2 av—3m

COLLEGE JEFFERSON.

L'ASSEMBLEE annuelle des souscripteurs du Collége Jefferson aura lieu à la maison de Cour de la paroisse St. Jacques, le 1er lundi de mai prochain, à dix heures du matin. Les souscripteurs sont invités à s'y rendre ou à s'y faire représenter.
Paroisse St. Jacques, 20 mars 1846
Par ordre de la Direction,
2 av—30 B. L. WEBRE, secrétaire

Au Magasin Fashionable,
No. 123, rue de Chartres,
CORDEVIOLLE & LACROIX,

VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavius:
Paletots mérinos de toutes nuances, nouveau genre;
Chapeaux Panama 1re qualité.
13 av.

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.

REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

EN débarquement du navire Floridian, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
50 barriques vin de Bordeaux.
1 bouquet de [illegible] française.
En magasin:—600 caisses liqueurs assorties; 80 caisses sardines en boîtes, 1/4 et 1/8 de boîtes, 1/4, 1/2 et 1/4 de boîtes; 100 barils Malaga [illegible]
24 av S. V. BARNETT, 32 Gravier

VIN rouge—En débarquement du navire Floridian de Bordeaux
80 barriques Médoc, St. Julien, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
24 avril 17 et 19 St. Louis

IMPORTATION DES VINS DE MADERE,
DE NEWTON, Gordon & Co.

LE soussigné ayant été nommé SEUL AGENT de cette maison ancienne et bien renommée, et se disposant à envoyer ses ordres vers le 1er mai, pour l'envoi de vins des meilleurs marques de cette même maison, offre ses services pour faire venir des pipes, demi-pipes, quarts et huitièmes de barriques, des vins de Madère, Malmsey, Bual, Tinta et Bourgogne, nouveaux, vieux et extra vieux, de manière à ce qu'ils arriveront dans le courant de septembre prochain.

Les marchands, les connaisseurs et autres, qui désirent avoir de ces vins, sont respectueusement priés de s'adresser à lui.

Pour les conditions s'adresser à son bureau, rue du Camp, No 47, au premier.
16 av—30 ARTHUR C. WAUGH.

AVIS—Le collecteur des taxes d'Etat, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent, toutes personnes résidant ou non dans la dite paroisse, qui ont des taxes d'Etat à payer, que les dites taxes pour l'année 1846, sont dues et payables au bureau du shérif à la maison de la Cour de Paroisse dans la ville de Lafayette. Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Paroisse Jefferson, 15 avril 1846.
D. S. DEWEES, shérif et Collecteur.
17 av—1m.

MARCHANDISES NOUVELLES.

C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir un nouvel assortiment de marchandises de mode, parmi lesquelles se trouvent:
5 caisses barège croisé, différens modes et prix,
2 do superbe mousseline d'Orléans,
4 do Ginga, nouveaux dessins,
1 do batiste linon,
1 do Ginga organdi, à rais satinée,
2 do organdi mousseline et linon,
3 do chalets barège, nouveaux dessins,
10 do Echarpe barège de [illegible]
1 do [illegible]
2 do mousseline [illegible]
2 do [illegible]
Aussi—Quelques robes barège, extra fin; et barège [illegible] de Canton, dernier style de Paris. Les marchandises ci-dessus sont des meilleures qualités et seront vendues à un faible profit.
24 av

TOILES! TOILES! TOILES!

C. M. SIMPSON vient de recevoir un assortiment de marchandises de fil, des meilleures qualités et des derniers modèles,
10 caisses véritable toile d'Irlande,
3 do do do bon marché,
5 do do très lourde et blanchie, manufacturée, sur ordre donné,
5 caisses toiles à carreaux et à raies,
2 do do de Hollande blanchie et écrue,
2 do do Damassée écrue,
2 do do linons de Paris,
10 do mouchoirs de batiste, faisant un assortiment de toutes qualités.
☞ Toutes ces toiles sont garanties de pur mélange de coton.
24 avril

TROUVE—Une certaine somme d'argent; la personne qui l'a perdu pourra la recouvrer en adressant la preuve suffisante qu'elle en est propriétaire, à la lettre B. boîte 38, au bureau de la poste.
16 av—1m

COUVERTURES FRANÇAISES.

EN débarquement du navire Mozart, de Marseilles—130 balles couvertures supérieures, de Garnier, de trois points. ☞ L'attention des habitans est particulièrement appelée sur l'envoi de ces couvertures, qui sont d'une qualité très supérieure.
H. DE GOER & RIFFLARD,
Seuls agens des couvertures de Granier,
No 21, rue des Magasins.

N. B. Les soussignés informent respectueusement les habitans, les marchands-commissionnaires et détailleurs de la campagne, qu'ils trouveront constamment en vente chez eux, un vaste assortiment de MARCHANDISES CONVENABLES AUX HABITANS. En outre, ils trouveront à ce magasin, tout autre article provenant des manufactures anglaises et françaises.
H DE GOER & RIFFLARD,
Importeurs de marchandises d'Europe
24 avril 21, rue des Magasins

RASPAIL.

MANUEL Annuaire de la Santé, à vendre à la librairie de LELIEVRE,
24 mars Encoignure Royale et des Ursulines

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS.

EDITION illustrée, beau format. On souscrit à la librairie de Ver. Hebert, 109, rue de Chartres.
Prix de l'ouvrage complet bien relié [illegible]
Payable d'avance.
N. B. L'ouvrage sera illustré par les premiers artistes de Paris.
17 mars

F. V. RASPAIL.

MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestiques, 1 volume in 18, en vente chez [illegible]
16 mars [illegible]

[illegible]